



Indemnités compensatoires

Par **Muscades**, le **22/02/2016 à 14:11**

Bonjour

Je suis en plein divorce, après 33 ans de mariage et 6 enfants, je n'ai jamais travaillé... que puis je espérer avoir comme indemnités? comment calculer car je ne rentre pas dans vos exemples ?

Merci

Par **Visiteur**, le **22/02/2016 à 14:57**

Bonjour,

votre avocat devrait vous aider...

Par **youris**, le **22/02/2016 à 16:40**

bonjour,

la pension alimentaire est pour les enfants.

la prestation compensatoire est prévue pour réparer la disparité de niveau d'un époux suite au divorce.

il n'existe pas de méthode officielle de calcul puisqu'elle dépend de la situation personnelle de chacun des futurs ex-époux.

votre avocat, s'il connaît son affaire devrait savoir combien demander.

salutations

Par **Muscades**, le **23/02/2016 à 20:09**

Merci.....je le vois jeudi...